



Séance ordinaire du conseil municipal
Le 15 décembre 2025, à 19h à la salle Lavoie-St-
Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
 - 2.1 Aucun
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Aucun
- 5. Dossiers de la direction générale et du greffe**
 - 5.1 Aucun
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Adoption des prévisions budgétaires 2026
 - 6.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
- 7. Dossiers de l'urbanisme et de l'environnement**
 - 7.1 Aucun
- 8. Dossiers du développement et du tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Aucun
- 10. Dossiers des travaux publics et des bâtiments**
 - 10.1 Aucun
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12. Prochaine séance**
 - 12.1 Aucun
- 13. Autres sujets**
 - 13.1 Aucun
- 14. Tour de table du conseil**
 - 14.1 Aucun
- 15. Période de commentaires et de questions**
- 16. La levée de la séance**



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 15 décembre 2025, à 19h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. David Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère
Mme. Amélie Dallaire, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier.

25-12-280 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025 soit accepté.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

25-12-281 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

CONSIDÉRANT l'article 474 de la Loi sur les citées et villes;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2026 ont été déposées aux membres du conseil et sont présentées séance tenante par le maire, monsieur Mathieu Lapointe;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2026, après la lecture faite.

25-12-282

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT l'article 473 de la Loi sur les citées et villes;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 a été déposé aux membres du conseil et est présenté séance tenante par le maire, monsieur Mathieu Lapointe;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2026-2027-2028, tel que présenté.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes présentes dans la salle et aucune personnes présentes dans la séance en ligne ont assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un citoyen conteste le rôle de l'organisme Kéroul en indiquant qu'il s'agit d'un organisme de promotion et non de soutien à la Ville pour les bâtiments. Selon lui, la Ville n'a pas la bonne approche.	Tour à tour, le maire, le directeur général et la conseillère responsable du dossier de l'accessibilité universelle explique le rôle pertinent de Kéroul pour la Ville. Cet organisme nous soutien et propose une feuille de route pour aider la Ville à améliorer son accessibilité pour les personnes en situation d'handicap. Ce sera une longue démarche mais qui amènera du positif dans ce volet.
Une personne présente souligne le prix remis à Micheline St-Onge pour son implication exceptionnelle dans la coalition pour l'avenir du train.	Le maire reconnaît le travail majeur de cette citoyenne dans ce dossier.
Une citoyenne réitère un questionnement qu'elle a déjà formulé concernant l'opportunité d'enfouir les fils électriques lors du projet de réfection de la 132.	M. Mathieu Lapointe affirme que la Ville souhaite obtenir une évaluation des coûts de la part d'Hydro-Québec afin de prendre une décision par la suite.

25-12-283

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19:57, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier